

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle Nombre de Pièces : 2 Etage : Numéro de lot : Référence Cadastre : NC	Adresse : 55 rue du Maréchal de Boufflers 60380 SONGEONS Bâtiment : Escalier : Porte : Propriété de : Madame LEMAITRE Hélène V/REF : 1172.C023768 55 Rue du Maréchal de Boufflers 60380 SONGEONS Mission effectuée le : 13/02/2023 Date de l'ordre de mission : 10/02/2023 N° Dossier : LEMAITRE 25764 13.02.23 C
Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :	
<div style="font-size: 1.2em; font-weight: bold; color: blue;">Total : 60,58 m²</div> <div style="color: blue;">(Soixante mètres carrés cinquante-huit)</div>	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Sejour / Cuisine	RDC	32,780 m ²	0,000 m ²
WC	RDC	1,070 m ²	0,000 m ²
Degagement	RDC	1,610 m ²	0,000 m ²
Palier	1er	3,130 m ²	0,000 m ²
Chambre	1er	20,420 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau	RDC	1,570 m ²	0,000 m ²
Total		60,580 m²	0,000 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Grenier	2ème	59,000 m ²
Total		59,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIMEXPERT qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



Le Technicien :
Miguel DASSONNEVILLE

à **BEAUVAIS**, le **13/02/2023**

Nom du responsable :
COLMAIRE Alexandra

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1

